



---

# ASSEMBLÉE NATIONALE

29<sup>ème</sup> édition du Parlement des enfants

## PROPOSITION DE LOI

**visant à protéger les mineurs des dangers des réseaux sociaux**

présentée par

la classe de CM2 de l'école Ampère - Lille

Adresse de l'établissement : 85 boulevard Montebello 59000 Lille

Académie : Lille

Circonscription : Nord 1<sup>ère</sup> circonscription

Député/Députée : Roger VICOT

## EXPOSÉ DES MOTIFS

Mesdames et Messieurs,

Pour commencer, plus de la moitié des mineurs qui utilisent des réseaux sociaux estiment passer trop de temps sur les écrans. Or, les enfants qui vont sur les réseaux sociaux peuvent souffrir de dépression, de troubles du sommeil ou d'addiction. Donc, l'Etat français doit faire respecter l'article 24 de la Charte des droits fondamentaux de l'Union Européenne qui dit que les enfants ont droit à la protection nécessaire à leur bien-être.

En outre, les parents ne savent pas toujours ce que leurs enfants font sur internet et beaucoup de parents ne savent pas comment protéger leur enfant des dangers des réseaux sociaux. Cependant, 13% des parents affirment ne pas mettre en place de règles d'utilisation des réseaux sociaux pour leurs enfants. C'est pourquoi les parents ont besoin de savoir quels sont les dangers des réseaux sociaux pour leurs enfants.

Aussi, les applications préférées des mineurs sont YouTube, Roblox et Snapchat. Or, on trouve beaucoup d'infox sur ces plateformes. De même, il y a de nombreux adultes malveillants qui essaient d'entrer en relation avec les mineurs sur Roblox. Enfin, les mineurs qui utilisent Snapchat courent le risque d'avoir une baisse de l'estime d'eux-mêmes à cause des filtres de beauté. Dans ces conditions, les enfants ont besoin de savoir se protéger lorsqu'ils vont sur les réseaux sociaux.

Pour tous ces motifs, nous disons que protéger les mineurs des dangers des réseaux sociaux est très important. Les réseaux sociaux peuvent parfois être dangereux, et les adultes doivent faire attention à ce que les enfants y voient et y vivent. En plus d'interdire les réseaux sociaux aux mineurs de moins de 15 ans, il est nécessaire d'apprendre aux enfants à utiliser les réseaux sociaux de manière responsable, avec l'aide des adultes.

\*

\*

\*

### **Article 1<sup>er</sup>**

Les élèves de CM2 et du collège doivent passer une attestation obligatoire qui les prépare à utiliser les réseaux sociaux lorsqu'ils auront 15 ans.

### **Article 2**

Les plateformes doivent informer les utilisateurs et utilisatrices des dangers pour les mineurs. Ces informations doivent être immédiatement visibles par les mineurs et leurs parents lorsqu'ils se connectent à l'application.

### **Article 3**

Un label Sécuritscore est créé pour valoriser les plateformes numériques qui mettent en place des actions pour protéger les mineurs.

Ce label montre que les plateformes fournissent des efforts pour garantir la sécurité des mineurs contre les contenus dangereux pour la santé, le cyberharcèlement et les adultes malveillants.

Il permet aux parents et aux mineurs d'identifier plus facilement les plateformes les plus sûres.

### **Article 4**

Les appareils qui servent à se connecter sur internet (téléphones portables, tablettes, ...) doivent être vendus avec un système de contrôle parental et un limiteur de temps de connexion activés par défaut.